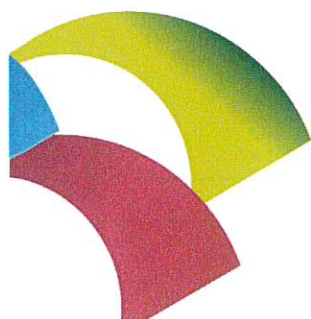




## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, le Budget Primitif 2022 et le Compte Administratif 2021 (voté au premier semestre 2022) disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : [www.coteaux-bordelais.fr](http://www.coteaux-bordelais.fr)



### **Préambule :**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil Communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retracant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux par opération de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### **Contexte :**

Le 17 novembre 2021 a eu lieu en Conseil Communautaire le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à l'élaboration du budget primitif 2022. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- Générer des investissements (programme de voirie communautaire, entretien, rénovation / extension et équipement des bâtiments communautaires, aménagement du parc d'activités de Tresses, chemins de randonnées, mobilités alternatives, ...)
- Maintien d'un haut niveau de prestations sociales (portage de repas, transport à la demande, soutien à la mission locale, aides aux familles avec les crèches, les centres de loisirs, ...)
- Maintien d'une dotation de solidarité communautaire reversée aux communes d'un montant élevé
- Stabilité fiscale.

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.

Aussi, conformément aux discussions en Bureau et lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.

Ce travail permet de maximiser la prévision de virement à la section d'investissement.

## Budget Principal

Le Budget Primitif présenté pour l'année 2022 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **12 954 825 €**, dont **9 334 825 € à la section de fonctionnement** et **3 620 000 € à la section d'investissement**.

Il est important de noter que ce budget est voté avant la clôture de l'exercice 2021. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

### I) La section de Fonctionnement

#### a- *Les Dépenses de Fonctionnement*

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL BP + BS 2021</b>	<b>TOTAL BP 2022</b>
<b>Dépenses - Chapitres budgétaires</b>		
011 - charges à caractère Général	1 866 000,00 €	1 841 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	510 000,00 €	540 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 610 500,00 €	2 587 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 655 800,00 €	3 548 300,00 €
66 - charges financières	32 800,00 €	25 500,00 €
67 - charges exceptionnelles	48 000,00 €	35 000,00 €
<b>Total Fonctionnement "opérations réelles"</b>	<b>8 723 100,00 €</b>	<b>8 577 300,00 €</b>
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €	103 580,00 €
023 - virement à la section d'investissement	775 956,00 €	533 945,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total Fonctionnement autres opérations</b>	<b>1 135 956,00 €</b>	<b>757 525,00 €</b>
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>9 859 056,00 €</b>	<b>9 334 825,00 €</b>

**Le chapitre « charge à caractère général » (1 841K€)** est en légère baisse par rapport au budget 2021. Ces montants correspondent en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits et / ou augmentés comme l'entretien des bâtiments, de la voirie, la lutte contre les frelons asiatiques, la contribution à des organismes (RGPE, IDDAC, MISSION LOCALE, ...) ou comme ceux relatifs au fonctionnement des ALSH, à l'animation jeunesse (en légère diminution du fait de la signature de la CTG avec la CAF qui impliquera le versement en direct des subventions par la CAF aux gestionnaires et donc un versement inférieur aux années précédentes de la CDC), des études (équipements sportifs, ...) auxquels s'agrègent ceux relatifs à l'action culturelle et sportive. Ce chapitre intègre également le reversement aux communes de 96 k€ dans le cadre des conventions de services communs voirie.



**Le chapitre des « charges de personnel » (540 K€)** est en légère augmentation pour tenir compte des évolutions des charges patronales et salariales, du conseiller numérique sur une année pleine, de la prévision pour le recrutement d'un emploi de catégorie B et d'un chargé de mission temporaire. L'emploi d'agents contractuels pour CAP33 (1 chef de centre et 3 animateurs) et les GUSO (salaires et charges des artistes de la saison culturelle) sont également intégrés.

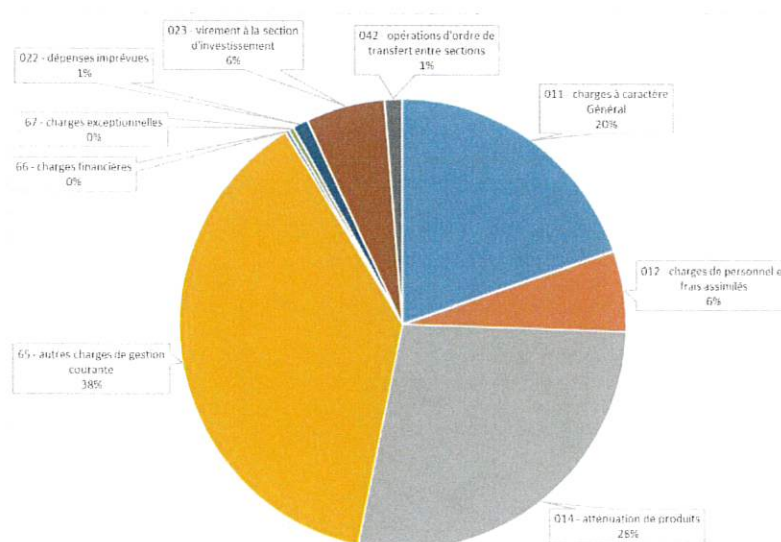
**Le chapitre « atténuations de produits » est stable (2 587 K€).** Il correspond à des dépenses obligatoires et facultatives vers les communes et l'Etat. L'attribution de compensation est maintenue à 1 330 K€, et la dotation de solidarité à 521 K€.

Le FNGIR quant à lui est de l'ordre de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est estimé à 210 K€ (en attente du montant définitif).

**Le chapitre « autres charges de gestion courante » (3 548 K€)** est en légère baisse. En effet, le montant provisionné pour les associations et crèches est en légère baisse par rapport à 2021 (800 k€) car la convention CTG qui sera signée courant 2022 avec la CAF va modifier les modalités de versements des subventions. Cette provision permettra néanmoins l'avance en attendant que la CAF prenne le relais et verse en direct les subventions. Les associations et crèches rembourseront l'équivalent perçu directement par la CAF en fin d'année 2022. Le montant à l'article 65548 (2 450 k€) permet de prévoir l'augmentation régulière des cotisations aux organisations syndicales. Il est fermement rappelé que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale.

La subvention accordée au CIAS est équivalente à 2021 (180 K€) pour permettre la bonne prise en compte des portages de repas, du Transport à la Demande et autres aides.

**Le chapitre « charges financières » (25.5 K€)** prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme.



Section de fonctionnement - Dépenses BP 2022

**b – Les Recettes de Fonctionnement**

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS 2021	TOTAL BP 2022
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	- €
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	6 000,00 €
70 - produits des services	1 635,00 €	1 635,00 €
73 - impôts et taxes	8 159 788,00 €	8 160 220,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 191 133,00 €	1 166 470,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	500,00 €
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>9 859 056,00 €</b>	<b>9 334 825,00 €</b>

L'excédent reporté au chapitre 002 ne sera complété, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

Les atténuations de charges au chapitre 013 (6 K€) correspondent essentiellement à la participation des agents aux frais de tickets restaurant.

Le produit des impôts et taxes (8 160 K€) au chapitre 73 devrait être stable en 2022. La notification de CVAE pour 2022 indique une baisse de - 100 K€, mais l'effet des bases des impôts devrait compenser cette perte ainsi que l'augmentation constante de la TEOM (neutralisée par la même augmentation en dépenses). Reconduction des montants du BP/BS 2021 pour les autres impôts.

Il est prévu 30 K€ pour la taxe de séjour (répercussions COVID-19 encore visibles sur 2022).

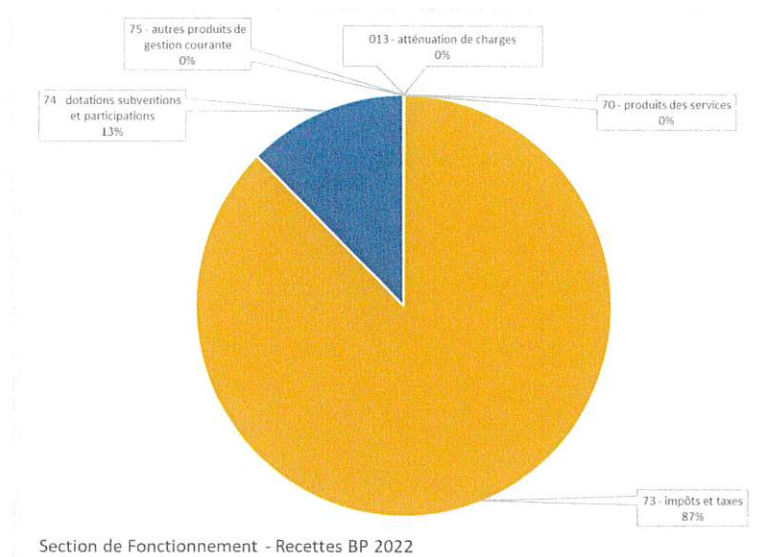
Au chapitre 74 (1 166 K€), le montant des dotations de l'Etat (< 700 K€) a été reconduit au même niveau de 2021 (en attente montants définitifs).

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est évaluée en très forte baisse par rapport aux années précédentes (40 K€ prévus) du fait de la signature de la convention CTG et de la modification des versements en direct aux associations et crèches.

Depuis 2021 la réforme de taxe d'habitation a modifié certaines imputations et l'article 74833 (compensation CET) a été abondé au détriment du 73111 (chapitre 73) et le même montant est reconduit (en attente montants définitifs).

Les dépenses et les recettes s'équilibrent parfaitement, en dégagant un autofinancement de 1 054 K€.

Après y avoir prélevé les crédits nécessaires au versement de la Dotation de Solidarité, il est possible d'opérer un versement de 533 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, bien supérieur aux annuités des emprunts.



## II) Section d'Investissement

Cette section est votée par opération et hors opération.

### a. Les Dépenses d'Investissement par opération

Opération	Désignation	Dépenses 2021		Dépenses 2022	
		BP+RAR+BS+D M		BP	
101	Equipement du siège	122 923,94 €		100 000,00 €	
102	Zones d'Activités	111 680,00 €		110 000,00 €	
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	1 206 603,78 €		600 000,00 €	
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	162 215,34 €		25 000,00 €	
105	Voiries communautaires	754 639,07 €		200 000,00 €	
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €		100 000,00 €	
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €		50 000,00 €	
108	Mobilités actives	240 000,00 €		2 000 000,00 €	
<b>Total des opérations</b>		<b>2 728 062,13 €</b>		<b>3 185 000,00 €</b>	



**A l'opération « équipement du siège » (100 K€)** sont prévus pour préparer l'extension du siège (MOE, études, ...)

**A l'opération « zone d'activités » (110 K€)** sont prévus l'aménagement notamment paysager de la Zone d'Activités de Tresses suite à l'étude CAUE en 2021.

**A l'opération « bâtiments » (600 K€)** sont prévus des travaux sur les crèches (Réhabilitation / extension Petit Prince, peinture des parties boisées de toutes les crèches, isolation phonique de la crèche Vertelune), la reconstruction du CLSH Tresses (MOE), travaux de cuvelage au Relais des Coteaux à Bonnetan...

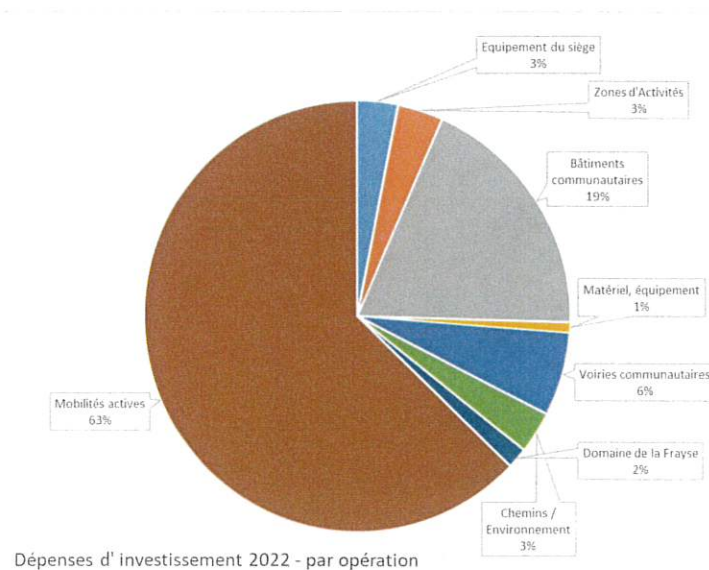
**A l'opération « matériels d'équipement » (25 K€)** sont inscrits afin de prévoir notamment l'achat de mobilier suite à l'agrandissement de Petit Prince, ...

**A l'opération « voiries communautaires » (200 K€)** pour 2021, incluant la maîtrise d'œuvre.

**A l'opération « chemins / environnement » (100 K€)** sont prévus pour réaliser une étude GEMAPI sur Camarsac. D'autres études et des remises en état seront engagées mais ces dépenses doivent être intégralement remboursées par le Conseil Départemental.

**A l'opération « Domaine de la Fraysse » (50 K€)** sont prévus au cas où des travaux seraient à entreprendre.

**A l'opération « mobilités actives » (2 000 K€)** pour mettre en œuvre le plan d'action du schéma directeur vélo. La Communauté de Communes sera amenée à financer directement les travaux nécessaires sur les axes communautaires ou sur des nouveaux passages, mais aussi des équipements (box vélos, ...) et des mesures d'accompagnement (formations, animations, ...) et indirectement par des fonds de concours pour les travaux sur les voiries communales.



**b. Les Recettes d'Investissement par opération**

		Recettes 2021	Recettes 2022
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	BP
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	69 360,00 €	- €
104	Équipement (mobilier structures, équipement culturel)	55 682,00 €	- €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total des opérations</b>		<b>205 042,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

**c. Les Dépenses d'Investissement hors opération**

Dépenses		2021	2022
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	BP 2022
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section		0,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 537 730,05 €	300 000,00 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	270 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		55 000,00 €	40 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	30 000,00 €	20 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	25 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		185 196,00 €	95 000,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		46 643,00 €	0,00 €
204131	Département (schéma mobilités)	6 643,00 €	
2041581	Bornes électriques avec SDEEG	40 000,00 €	
<b>Total hors opérations</b>		<b>1 824 569,05 €</b>	<b>435 000,00 €</b>



**Le solde d'exécution de la section 001** ne sera renseigné, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

**Le chapitre 16 « Emprunts » (300 K€)** correspond :

- Au remboursement des annuités d'emprunt pour 270 K€. Il est en baisse par rapport à 2021.
- Au financement du Très Haut Débit initié par Gironde Numérique pour 30 K€ (paiement 4/18 ans pour un montant total de 530 802 €)

**Le chapitre 041 (40 K€)** correspond à des opérations d'ordre d'intégration de frais d'études ou de publication d'annonces légales, le même montant se retrouve au chapitre 041 côté Recettes.

**Le chapitre 020 « Dépenses imprévues »** est approvisionné de 95 K€.

**d. - Les Recettes d'Investissement hors opération**

Recettes		2021	2022
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	BP 2022
001	Solde d'exécution N-1	276 878,34 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	775 956,00 €	533 945,00 €
040	Opérations d'ordre	110 000,00 €	120 000,00 €
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...</b>		<b>2 013 124,79 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
10222	FCTVA	100 000,00 €	100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 913 124,79 €	
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>2 746 055,00 €</b>
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €	2 746 055,00 €
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>55 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
041/2031	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	20 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	5 000,00 €	20 000,00 €
<b>Total hors opérations</b>		<b>3 230 959,13 €</b>	<b>3 540 000,00 €</b>

**Le virement de la section de fonctionnement** est prévu à hauteur de 533 K€, il pourra être revu lors du Budget Supplémentaire.

**Le chapitre 040 (120 K€)** comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

**L'article 10222 (100 K€)** correspond au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La collectivité perçoit 16.40% du montant de ses dépenses en investissement et sous certaines conditions.

**Un emprunt de 2 746 K€** a été inscrit pour équilibrer le budget 2022. Ce montant sera revu lors de la reprise des résultats, au Budget Supplémentaire.

## Quelques ratios de niveau

### Population de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais 2020 : 19 668 habitants.

Les ratios suivants ont été établis en fonction des résultats de l'exercice 2020 et comparent la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais aux collectivités de même strate au niveau régional et national.

Fiche n°1 : Les ratios de niveau				
	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
<b>FOICTIONNEMENT</b>				
Total des produits de fonctionnement = A	8 947 524	353	405	382
dont : Produits de fonctionnement CAF	8 947 524	353	400	374
dont : Impôts locaux	5 381 997	273	302	288
Reversements de fiscalité des GFP	-1 847 988	-94	-108	-110
Autres impôts et taxes	-130 289	-7	-2	0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 099 004	107	64	58
Dotations globales de fonctionnement	731 033	37	47	49
Autres dotations et participations	994 121	35	52	48
dont : FCTVA	15 821	1	1	1
Produits des services et du domaine	1 748	0	33	32
dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	5	3
Total des charges de fonctionnement = B	5 034 399	258	359	339
dont : Charges de fonctionnement CAF	4 930 899	251	333	309
dont : Charges de personnel (montant net)	355 897	18	134	125
Achat et charges externes (montants nets)	1 284 006	65	76	81
Charges financières	43 030	2	5	5
Subventions versées	853 227	43	40	32
Contingents	2 302 620	117	54	47
Résultat comptable = A - B = R	1 913 125	97	46	43
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2 018 625	103	87	65
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	2 334 722	119	135	133
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	1 824 421	83	44	39
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	20	19
Autres dettes à moyen / long terme	8 085	0	1	1
Subventions reçues	344 184	18	24	25
FCTVA	243 642	12	12	11
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0
Amortissements	103 500	5	23	28
Provisions	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	1 978 972	101	135	130
dont : Dépenses d'équipement	1 418 243	72	100	97
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	374 309	19	21	19
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	189 420	9	1	0
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	1
Immobilisations affectées	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-357 750	-18	-9	-3
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-357 750	-18	1	-3
Résultat d'ensemble	2 270 875	115	45	46
<b>DETTE</b>				
Encours total de la dette au 31 décembre	2 408 372	122	219	168
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 938 548	98	214	164
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 44121	1 938 548	98	214	164
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	417 339	21	26	23
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	2 690 003	137	128	142



## Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie		
		CC	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	2 067 764	105	76	73
Résultat comptable	1 913 125	97	48	43
Produits de fonctionnement CAF	6 047 524	353	400	374
Charges de fonctionnement CAF	4 930 999	261	333	309
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2 016 825	103	67	65
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	2	2
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	1 642 316	84	46	47
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	1 642 316	84	46	47

	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
	CC	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
Impôts locaux	77,18 %	75,48 %	76,44 %
Dotations et participations reçues	20,51 %	24,91 %	25,09 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	10,52 %	11,84 %	13,03 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	30,21 %	15,00 %	15,51 %
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0,00 %	1,16 %	0,70 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
dont: Achats et charges externes (montant net)	26,04 %	22,89 %	26,16 %
Charges de personnel (montant net)	7,22 %	40,29 %	40,43 %
Charges financières	0,87 %	1,54 %	1,66 %
Subventions versées	17,30 %	12,08 %	10,28 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
Autofinancement net (1)	116,90 %	48,01 %	48,62 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	20,34 %	19,28 %
Subventions reçues	24,30 %	23,62 %	26,01 %
FACTVA	17,22 %	12,13 %	11,50 %
<b>AUTRES RATIOS</b>			
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,96	3,20	2,96
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 44121 / CAF	0,96	3,20	2,96
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,20	0,34	0,31
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / Produits de fonctionnement CAF	0,28	0,54	0,52
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 44121 / Produits de fonctionnement CAF	0,28	0,54	0,52
Coefficient d'autofinancement courant	0,79	0,89	0,88
Rigidité des charges structurelles	0,39	0,48	0,47

Le ratio « **encours de la dette/produits** » au 31/12/2020 est de 0.28 (Région : 0.54 / France : 0.52). Cela veut dire, pour la communauté de communes Les Coteaux Bordelais, que 28% des produits annuels permettent de rembourser l'intégralité de la dette.

Le ratio « **encours de la dette/Capacité d'Autofinancement (CAF)** » au 31/12/2020 est de 0.96 (Région : 3.20 / France : 2.96). Il faudrait donc que la communauté de communes consacre l'intégralité de son autofinancement durant un peu moins d'un an afin de solder sa dette. Le ratio des communautés de communes de la région est d'un peu plus de 3 ans.

## Fiche n°3 - les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU GFP.				
Données socio-démographiques	Pour le GFP	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	19 668 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	11 240			
Part des foyers non imposés (en %)	39,6 %	50,2 %	51,8 %	49,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	33 830	26 552	24 382	26 130